

Le déséquilibre fiscal :

AGIR AVANT
L'ASPHYXIE

Mémoire présenté par le Bloc Québécois

Septembre 2001

Ottawa, le 21 septembre 2001

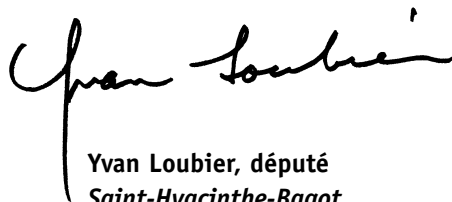
M. Yves Séguin, président
Commission sur le déséquilibre fiscal
630, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage
Montréal (Québec)
H3B 1S6

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir, au nom du Bloc Québécois, de vous faire part de notre analyse et des solutions que nous privilégions pour remédier au problème du déséquilibre fiscal.

J'espère que notre travail contribuera positivement à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Yvan Loubier, député
Saint-Hyacinthe-Bagot
Porte-parole du Bloc Québécois
Finances et Institutions financières internationales

Table des matières

RÉSUMÉ	I
1. INTRODUCTION	1
Des responsabilités mal définies	1
Des dédoublements coûteux	1
Des problèmes d'imputabilité	1
Le chantage fiscal	1
Le Québec n'est pas libre de ses choix	2
2. CAUSES FONDAMENTALES DU DÉSÉQUILIBRE FISCAL	3
Responsabilités des provinces	4
Une vulnérabilité accentuée par le gouvernement fédéral	4
La marge de manœuvre du Fédéral	5
Le « traficotage » du processus budgétaire fédéral	6
La dette	7
Une justification du pouvoir de dépenser	8
3. CONSÉQUENCES DU DÉSÉQUILIBRE FISCAL POUR LES QUÉBÉCOISES ET LES QUÉBÉCOIS	9
Choisir des priorités en tant que société	9
La façon d'Ottawa	9
Une concurrence malsaine	10
Les régions : d'autres victimes du déséquilibre fiscal	11
Environnement	12
Les baisses d'impôt	12
4. SOLUTIONS PROPOSÉES AFIN DE RÉDUIRE LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL	15
Une hausse des transferts : une solution de court terme	15
Le TCSPS : un outil de gestion déficient	15
La cession de points d'impôt : un juste retour des choses	16
Plus d'imputabilité	16
5. CONCLUSION	19

Résumé

Le Bloc Québécois, fort d'une expérience de huit années dans le suivi et l'analyse des finances publiques fédérales, est un acteur privilégié pour discuter de la problématique du déséquilibre fiscal. Depuis longtemps, nous avons souligné à double trait et débattu de cette situation qui nous préoccupe au plus haut point. Nous présentons un mémoire qui, espérons-le, aidera la Commission à réaliser son mandat.

La problématique

Les provinces ont des responsabilités exclusives envers la population qui impliquent des dépenses fort importantes. Au cours des prochaines années, divers facteurs exerceront des pressions à la hausse sur les dépenses publiques provinciales, surtout en éducation, en santé et dans les services sociaux. Dans un horizon de dix ans, nous estimons que 85% des dépenses de programmes du Québec seront allouées à ces trois secteurs. Il restera 15% du budget pour les routes, l'environnement, la culture, etc.

Cette vulnérabilité des finances publiques québécoises a été accentuée par le désengagement du gouvernement fédéral. En effet, ce dernier a diminué considérablement ses transferts aux provinces – plus que toute autre dépense – pour atteindre maintenant un niveau de financement de seulement 13 et 8 cents pour chaque dollar dépensé par le Québec, dans les domaines de la santé et de l'éducation respectivement.

Ce faisant, le gouvernement fédéral s'est dégagé une marge de manœuvre sans commune mesure avec les besoins que ses responsabilités lui commandent. Il parvient, par ailleurs, à générer plus de revenus que le gouvernement québécois en regard de l'impôt sur le revenu des particuliers. Sa capacité budgétaire considérable n'est pas sans avoir un rapport avec son « traficotage » du processus budgétaire. En gonflant artificiellement ses déficits et en sous-estimant systématiquement ses surplus, le gouvernement fédéral a exclu de tout débat public plus de 60 milliards de dollars en marge de manœuvre. Les derniers surplus fédéraux montrent bien que ses revenus sont trop élevés par rapport à ses dépenses.

Le gouvernement fédéral cherche à justifier son pouvoir de dépenser dans les domaines de compétence provinciale exclusive afin, d'une part, de centraliser de plus en plus les pouvoirs et, d'autre part, de maximiser sa visibilité pour justifier son existence aux yeux des Québécois.

La concurrence entre les deux niveaux de gouvernement résulte en des dédoublements, du gaspillage de ressources et du désordre dans les services. Depuis 1997, le gouvernement fédéral a dépensé presque 16 milliards de dollars dans les champs de compétence des provinces. Ultimement, le déséquilibre fiscal devient un étranglement fiscal parce que les provinces ont l'obligation d'accepter l'ingérence fédérale afin d'assurer le financement des services.

Nous concluons l'énumération des conséquences en soulignant que dans un proche avenir, si rien n'est fait, toutes les priorités des Québécois seront définies à Ottawa. Le reste du Canada a déjà pris cette voie avec l'Union sociale canadienne. Mais, convaincus que ce n'est pas la volonté de la population québécoise, nous suggérons des solutions tout autres au déséquilibre fiscal.

Des solutions crédibles

Nous éliminons rapidement l'option d'une simple hausse des montants du TCSPS parce que leur attribution est un processus unilatéral, qui manque de transparence et qui est assujéti aux hauts et aux bas de la gestion fédérale des finances publiques. Nous privilégions des solutions qui offrent une meilleure stabilité.

Le Bloc Québécois est d'avis que la cession de points d'impôt du gouvernement fédéral vers le gouvernement du Québec constituerait un meilleur choix. Nous défendons d'ailleurs cette proposition depuis 1995. Une telle solution offrirait une plus grande prévisibilité dans l'exercice budgétaire du gouvernement du Québec puisque celui-ci bénéficierait alors de revenus autonomes. Cette formule faciliterait un rééquilibrage dans les capacités de génération de revenus des deux niveaux de gouvernement.

Notre proposition signifie un retour total de 26,7 points d'impôt sur le revenu des particuliers. Cette proposition se traduirait par une inversion de l'occupation effective du champ de taxation de l'impôt sur le revenu des particuliers : le gouvernement du Québec contrôlerait alors 57,5% de l'impôt à cet égard.

Ce retour de points d'impôt est divisé en deux parties. La première fait référence au TCSPS, versé en espèces par le gouvernement fédéral, qu'on propose de convertir en points d'impôt. Le montant net de base associé à ces points d'impôt se chiffre à 2,5 milliards, soit le montant prévu du TCSPS en 2005-2006, environ 4,9 milliards, moins l'abattement spécial du Québec de 2,4 milliards.

La deuxième partie est basée sur les surplus budgétaires structurels du gouvernement fédéral. À cet égard, nous présentons nos prévisions budgétaires pour les trois prochaines années puisque celles du gouvernement fédéral ne sont pas crédibles. Nous prétendons que les surplus budgétaires de cette année seront, au minimum, de 15,3 milliards de dollars.

Le Bloc Québécois, conscient que le gouvernement fédéral a ses propres obligations, propose de lui laisser 40% des surplus mais d'utiliser l'équivalent de 60% des surplus structurels de 2001-2002 comme montant de base à retourner en équivalent de points d'impôt. Ce serait donc 9,2 milliards de dollars qui seraient retournés aux provinces. En utilisant son poids démographique de 24%, c'est un montant de 2,2 milliards qui s'ajouterait dans les coffres du gouvernement du Québec.

Résumé de la proposition du Bloc Québécois pour le Québec

	milliards de \$	Points d'impôt
Transferts fédéraux	2,5	14,3
Base budgétaire	2,2	12,3
Total de la proposition	4,7	26,6*

** les données étant arrondies, la somme peut varier légèrement du total*

Comme mesure complémentaire, il est important d'ajuster les calculs à la péréquation. Les ajustements possibles sont bien connus : l'élimination du plafonnement, l'utilisation d'une norme de l'ensemble des dix provinces, et la prise en compte de la volatilité des recettes d'exploitation des ressources naturelles. De cette manière, la hausse de la capa-

cit     g n rer des recettes, entra n e par un retour de points d'imp t, ne p nalisera pas les provinces en diminuant les paiements de p r equation.

Voil  ce dont le Qu bec a besoin pour sortir de l'impasse fiscale. Mais notre analyse de la probl matique, des solutions pour y rem dier, mais surtout des chances minimales de succ s de r aliser les recommandations de la Commission dans le cadre constitutionnel actuel nous font conclure, plus que jamais,   la n cessit  incontournable de l'accession du Qu bec   son statut d' tat souverain. Il faut agir avant l'asphyxie du Qu bec !

Introduction

Le déséquilibre fiscal est davantage qu'un simple problème de fiscalité. Il touche, en fait, au fondement même de la démocratie. Chaque année, les particuliers et les entreprises du Québec versent quelque 38,7 milliards de dollars au gouvernement du Québec et 39,0 à celui du Canada. Cet argent doit – en principe – servir à mettre en pratique les choix sociaux de la population québécoise. À plusieurs égards, le déséquilibre fiscal vient fausser ce processus démocratique.

Des responsabilités mal définies

L'existence de deux niveaux de gouvernement constitue en soi un problème important lorsque les responsabilités de chacun ne sont pas clairement définies. Or, au Canada, deux gouvernements revendiquent concurremment des responsabilités dans pratiquement tous les domaines. Armé d'un « pouvoir de dépenser » qui lui a été conféré par sa Cour suprême, le gouvernement fédéral dépense aujourd'hui des milliards de dollars en santé, en éducation, dans les services sociaux et dans tous les domaines définis par la Constitution comme un champ de compétence des provinces.

Des dédoublements coûteux

Il s'agit d'un vieux problème qui crée des dédoublements, des frictions et donc du gaspillage en temps et en argent. Au surplus, ce problème engendre de la confusion auprès des électeurs qui ne savent plus quel gouvernement blâmer ou féliciter. Or, dans une démocratie saine, les électeurs devraient pouvoir identifier clairement le gouvernement responsable d'une politique publique réussie ou ratée. Ce n'est pas le cas au Canada.

Des problèmes d'imputabilité

Le financement de l'éducation post-secondaire illustre bien ce problème. Depuis 1993, l'effort financier du gouvernement du Québec dans ce secteur a crû de 8%, pendant que le gouvernement fédéral réduisait son effort de 30% ! Pourtant, si le système québécois d'éducation post-secondaire avait connu des problèmes de financement, c'est le gouvernement du Québec qui aurait été pointé du doigt.

Ce problème est amplifié lorsque l'un des deux gouvernements – en l'occurrence le gouvernement fédéral – encaisse, année après année, des recettes fiscales de loin supérieures aux besoins qui sont les siens dans ses domaines de responsabilité propres. La tentation est alors grande pour ce gouvernement d'envahir toujours plus les champs de compétence des provinces et du gouvernement du Québec, au risque, encore une fois, de semer la confusion et d'engendrer des frictions dans la livraison des services.

Le chantage fiscal

Le chantage fiscal est une autre conséquence importante du déséquilibre mais aussi de l'illogisme du système fiscal actuel. Le Québec est responsable des services les plus coûteux pour un gouvernement, soit la santé, l'éducation et les services sociaux. Mais ses recettes ne correspondent absolument pas à ses responsabilités et il lui faut donc recourir aux transferts fédéraux. Voilà qui est pour le moins absurde. Les responsabilités d'un gouvernement devraient correspondre à ses recettes fiscales. Mais puisqu'il est nécessaire, pour financer la santé et l'éducation, de recourir aux transferts fédéraux,

Ottawa a beau jeu d'exercer un chantage auprès des provinces, imposant toujours plus de normes pancanadiennes et de conditions aux provinces avant de transférer les sommes nécessaires au financement de ces programmes essentiels pour la population. Pourtant, le gouvernement fédéral ne fournit que 13 ¢ et 8 ¢ pour chaque dollar investi en santé et en éducation, respectivement.

Le Québec n'est pas libre de ses choix

Enfin, le déséquilibre fiscal est à l'origine d'un problème fondamental qui va bien au-delà des dédoublements et du chantage fiscal. Il s'agit du blocage des choix démocratiques des Québécoises et des Québécois. Les députés de l'Assemblée nationale sont bien placés pour le savoir, eux qui ont réclamé unanimement qu'Ottawa négocie avec Québec la cession de sommes nécessaires au financement du programme québécois de congés parentaux, unique au Canada. Le Bloc Québécois a relayé à la Chambre des communes cette demande du Québec et a essuyé une fin de non-recevoir catégorique du Premier ministre du Canada même si les dispositions de l'assurance-emploi permettent ces transferts. Le Québec a aussi choisi d'investir massivement en éducation post-secondaire, pendant que le Canada faisait l'inverse (Ottawa et les autres provinces). Bref, en plus d'accroître les problèmes classiques de chevauchement et de fausser la notion d'imputabilité gouvernementale, le déséquilibre fiscal prive le Québec des moyens d'appliquer les choix sociaux que fait la population québécoise.

Dans ce mémoire, le Bloc Québécois décrit la réalité du déséquilibre fiscal telle que nous la voyons d'Ottawa, de même que ses conséquences bien réelles sur la vie des Québécoises et des Québécois. Enfin, le Bloc Québécois propose des solutions qui, nous l'espérons, contribueront à la réflexion de la Commission.

Causes fondamentales du déséquilibre fiscal

Responsabilités des provinces

Les provinces ont des responsabilités qui se distinguent de celles du Fédéral en ce qu'elles s'adressent directement à la population. La santé, l'éducation et les services sociaux, en plus de tomber dans cette catégorie, sont des secteurs que l'État ne peut se permettre de négliger. Or, ces secteurs névralgiques font présentement face à d'importants défis de financement.

Il est généralement reconnu que le secteur de la santé est caractérisé par une forte croissance des dépenses. La Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux¹ a bien décrit la situation alors qu'elle prévoit des augmentations annuelles des dépenses de l'ordre de 5,1% par année pour la prochaine décennie, une croissance supérieure à celle de l'économie. L'inflation, le vieillissement de la population, l'achat de nouvelles technologies et l'entretien des infrastructures expliquent une bonne part de cette croissance. De même, les priorités de la société québécoise en la matière, comme l'assurance-médicament, augmentent la pression sur les dépenses.

Le Bloc Québécois juge que cette estimation de croissance potentielle des dépenses en santé est conservatrice. L'impact du vieillissement de la population ne nous apparaît pas avoir un poids suffisant dans l'équation. Ce vieillissement aura non seulement un effet à la hausse sur la demande de services mais aussi sur les exigences du système puisque cette partie de la population aura un poids électoral considérable. Au Canada, la moyenne de croissance des dépenses publiques en santé atteint 6% depuis 1996 et ce, en période de restrictions budgétaires². C'est pourquoi nous évaluons la croissance potentielle des dépenses en santé pour les prochaines années à quelque 7%.

La Commission Clair estime que « la part des dépenses de santé et de services sociaux dans le budget du Québec augmentera inexorablement » : en utilisant notre hypothèse de croissance des dépenses de 7%, le budget pour la santé passera de 40% en 2001-2002 à 61% du budget du gouvernement du Québec en 2010-2011! Et en appliquant un taux de croissance de 2% aux dépenses en éducation, ce qui est très modeste, on obtient **un budget québécois dont 85% des dépenses de programmes seront consacrées à l'éducation, à la santé et aux services sociaux en 2010-2011. Il restera donc 15% du budget pour les routes, l'environnement, la culture, le développement régional, la politique familiale, l'immigration, les délégations internationales, la formation supplémentaire requise pour maintenir la capacité concurrentielle des entreprises québécoises, etc.**

La rareté des ressources financières sera donc criante, et pour la santé, et pour les autres services gouvernementaux : l'« évolution des dépenses [...] télescopera donc année après année toutes les autres priorités gouvernementales. » C'est ce que la Commission Clair décrit comme la « vulnérabilité du financement fiscal. »

1 Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, Rapport et recommandations, décembre 2000. Ci-après la « Commission Clair ».

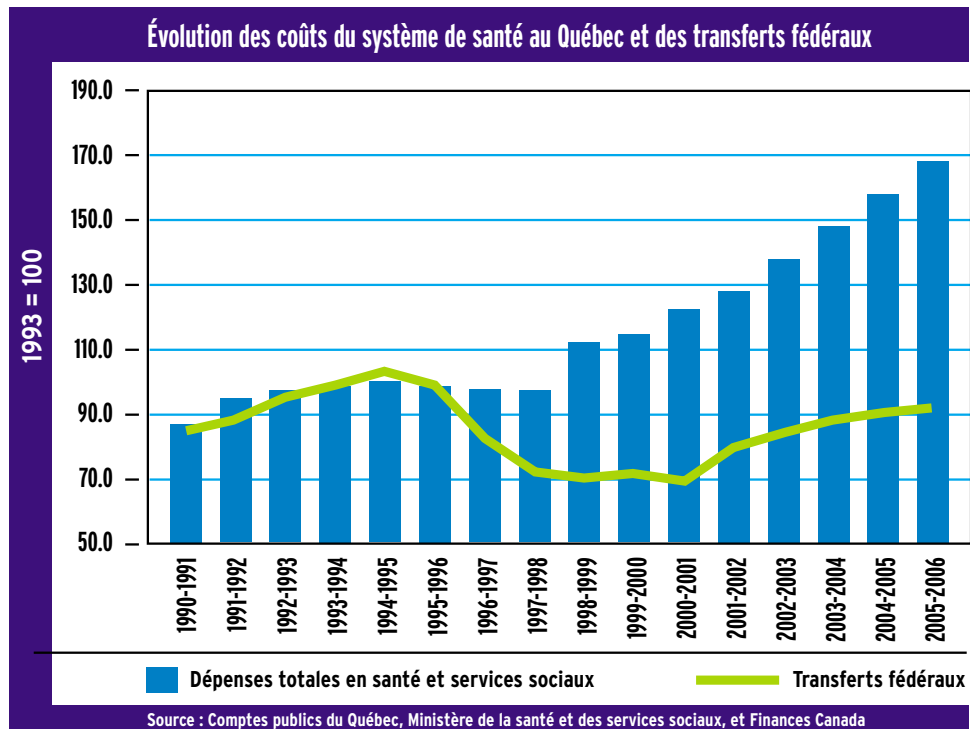
2 D'après l'Institut canadien d'information sur la santé

Une vulnérabilité accentuée par le gouvernement fédéral

Nous jugeons que cette vulnérabilité a été accentuée au cours des dernières années par le désengagement du gouvernement fédéral. L'une des causes du déséquilibre fiscal actuel est l'impossibilité pour les provinces de se soustraire à leurs obligations sociales – et donc de réduire leurs dépenses – alors que le gouvernement fédéral prend une direction inverse en diminuant ses transferts.

Le graphique suivant illustre bien cette situation. En tenant compte des derniers ajustements au TCSPS jusqu'en 2005-2006 et des prévisions de croissance des dépenses discutées précédemment, on constate que le Fédéral a ajouté au fardeau du système de santé. Avant la venue du TCSPS en 1996, les transferts fédéraux et les dépenses en santé variaient parallèlement d'une année à l'autre comme le prévoient les anciens programmes. Ce n'est qu'à partir de 1996-1997 que la tendance des transferts a piqué du nez, divergeant avec les dépenses provinciales. À la lumière du graphique, on voit que les coupures en santé au Québec entre 1995 et 1997 sont liées à la baisse de financement du fédéral et que les récentes augmentations du TCSPS sont loin d'être au même niveau que l'augmentation de 7,0% des dépenses requises annuellement en santé.

FIGURE 1

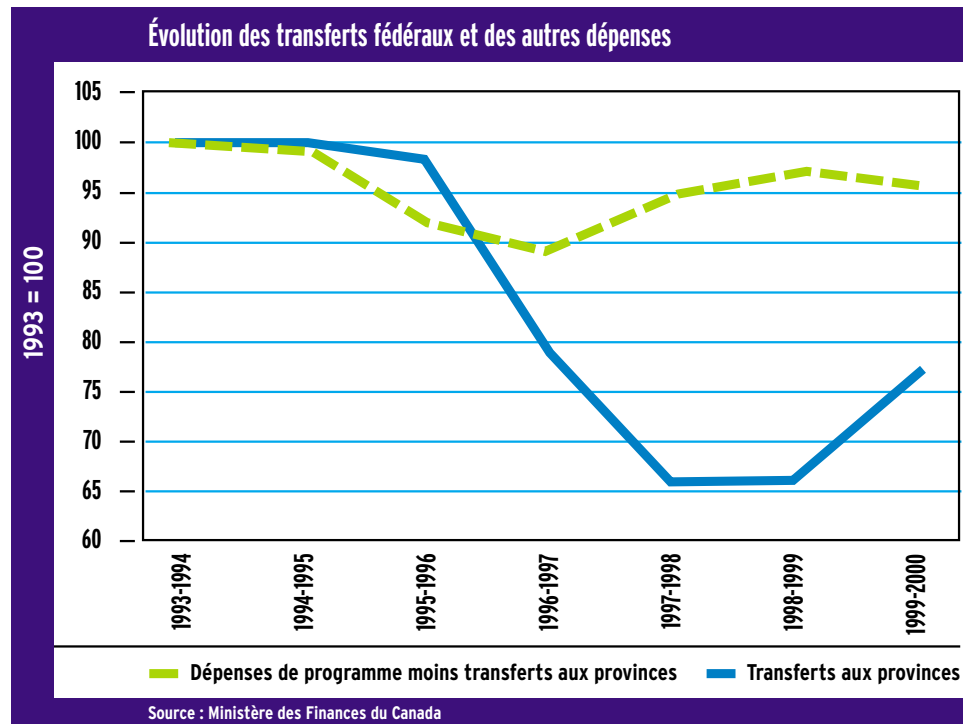


Ainsi, non seulement les dépenses du Québec augmentent, mais le gouvernement fédéral diminue sa contribution en coupant dans les transferts. Parce que ce dernier n'offre pas de services directs à la population, il peut se permettre de réduire ses dépenses sans en payer le véritable prix politique.

De surcroît, une analyse de l'évolution des transferts aux provinces et des autres dépenses du gouvernement fédéral sur la base de l'année 1993 (Figure 2) montre que le gou-

vement fédéral a réduit davantage ses dépenses dans les transferts qu'il ne l'a fait dans ses autres dépenses. Les dépenses de programme sont en effet demeurées presque stables, tandis que les transferts ont diminué considérablement. Rappelons que malgré une légère hausse, la dernière année, le gouvernement fédéral ne fournit plus que 13 cents pour chaque dollar investi en santé.

FIGURE 2



En somme, les provinces, qui s'acquittent de leurs responsabilités le plus souvent avec brio, doivent et devront affronter un défi de gestion sans précédent en raison de la hausse des coûts des services qu'elles offrent à la population. Le gouvernement fédéral, conscient que les provinces doivent compenser son désengagement, contribue au déséquilibre fiscal en augmentant leur fardeau. Comme nous le verrons plus tard, cette façon de faire a des conséquences très importantes.

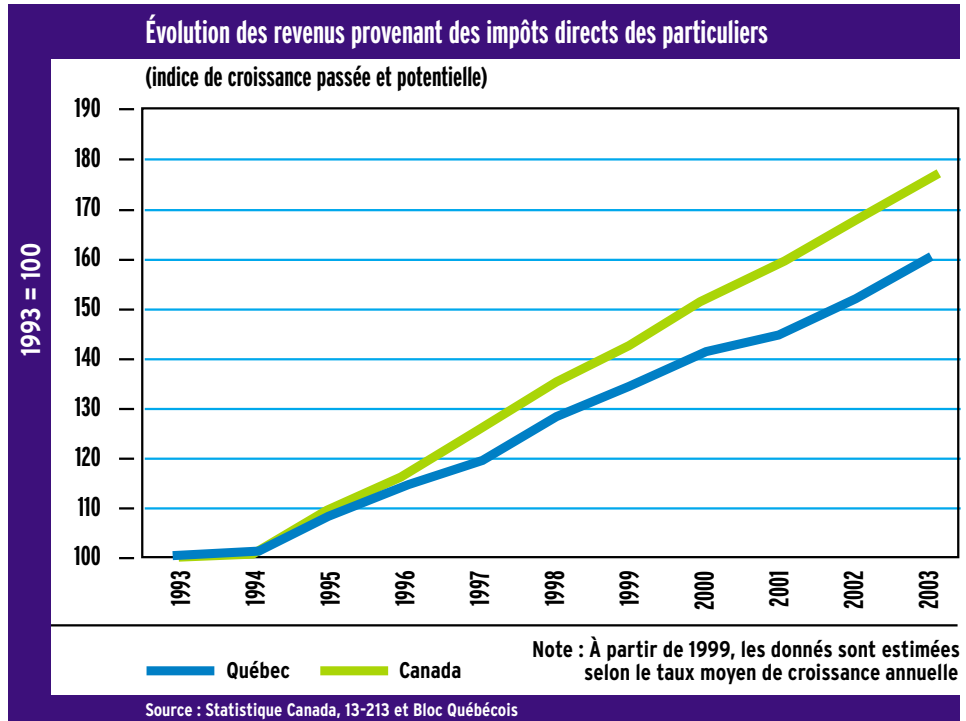
La marge de manœuvre du Fédéral

Le déséquilibre fiscal prend également forme dans la capacité des différents niveaux de gouvernement à générer des revenus. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral s'est dégagé une marge de manœuvre budgétaire sans commune mesure avec ses besoins propres.

Les documents préparatoires de la Commission ont souligné clairement que le Fédéral occupe principalement, dans l'assiette fiscale du Québec, le champ de taxation qui offre le plus grand potentiel de croissance, soit l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement fédéral accapare 57,9% de ce champ de taxation, ce qui signifie que la majorité des impôts des travailleuses et travailleurs du Québec prend la route d'Ottawa.

Une analyse des revenus provenant des impôts directs des particuliers illustre bien les potentiels de génération de rentrées fiscales des deux gouvernements. La Figure 3 montre que le gouvernement fédéral réussit à générer plus de revenus que le gouvernement du Québec. Une projection basée sur les taux moyens de croissance annuelle jusqu'en 2003 va dans le même sens. Et qui plus est, entre 1988 et 1993 et de 1993 à 1998, les revenus fédéraux de cette source croissaient à des rythmes de 4,7% et 6,3%, respectivement. Les dernières années nous laissent donc croire que la tendance s'accroîtra. Cette divergence de croissance explique une part du déséquilibre fiscal.

FIGURE 3

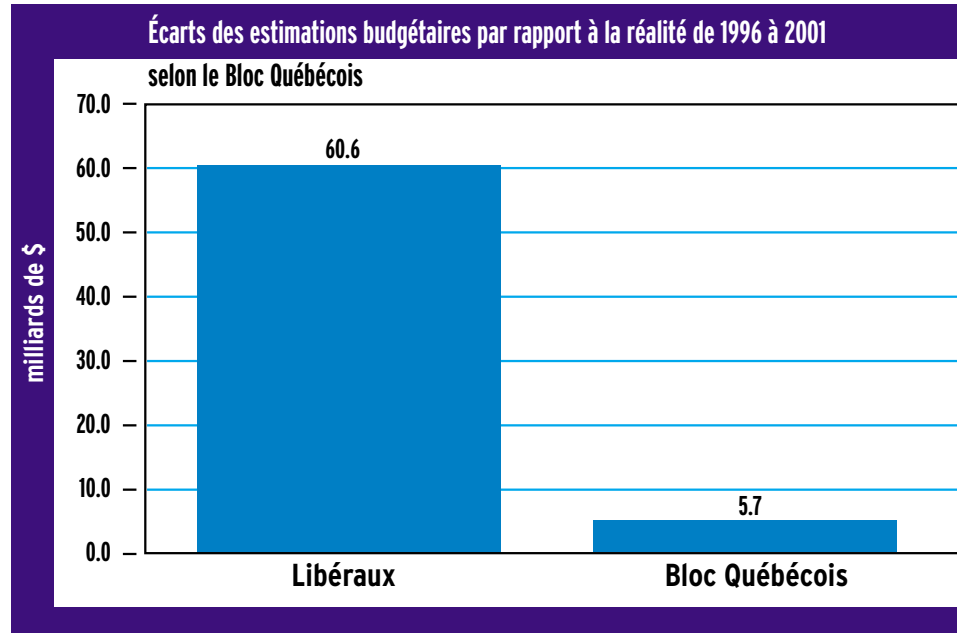


Le « traficotage » du processus budgétaire fédéral

Le processus budgétaire fédéral est devenu un outil de camouflage plutôt que d'information sur l'état des finances publiques fédérales. Depuis plusieurs années, le Bloc Québécois s'est donc senti dans l'obligation de faire ses propres prévisions budgétaires.

Depuis 1996, le gouvernement fédéral a accumulé des surplus budgétaires de plus de 30 milliards de dollars, si l'on se fie aux chiffres publiés après les exercices budgétaires par le ministère des Finances du Canada. Alors que tous devraient se réjouir d'une bonne gestion publique, le gouvernement fédéral a plutôt démontré son incapacité à prévoir ses déficits en les gonflant artificiellement et ses surplus budgétaires en les sous-estimant continuellement. Il a donc exclu de tout débat public plus de 60 milliards en marge de manœuvre que le Bloc Québécois, avec beaucoup moins de moyens, était en mesure d'estimer de manière bien plus précise (Figure 4).

FIGURE 4



En faussant de cette façon le véritable portrait des finances publiques canadiennes, le gouvernement fédéral a aussi détourné les ressources financières des priorités de la population. Et à l'ère des surplus, parce que ses règles comptables l'y obligent après un certain délai, le gouvernement fédéral doit affecter en totalité ses surplus « imprévus » au remboursement de la dette, une priorité parmi d'innombrables autres.

Par ailleurs, une grande partie des surplus fédéraux de la dernière année – environ sept milliards et demi – provient des surplus de la Caisse de l'assurance-emploi. Cela représente les cotisations en trop que les entreprises et les 15 millions de Québécois et Canadiens occupant un emploi versent au Fonds d'assurance-emploi, fonds sur lequel ils n'exercent aucun contrôle. Selon les comptes publics du Canada pour l'année financière 1999-2000 et les dernières revues financières du ministère des Finances du Canada, les surplus cumulés de la caisse de l'assurance-emploi dépasseront, cette année, les 40 milliards de dollars.

La présence de tels surplus à Ottawa signifie que les revenus sont de loin supérieurs aux dépenses. L'équation nous apparaît simple. À cela s'ajoute l'exclusion de sommes colossales du débat public, issue de sous-estimations peu crédibles et de traficage de chiffres, qui contribue encore là au déséquilibre fiscal.

La dette

Le gouvernement fédéral plaide, par ailleurs, la nécessité de rembourser sa dette. Nous ne saurions être contre une telle orientation gouvernementale, mais le débat réside dans le moyen d'y parvenir.

Mentionnons que le gouvernement fédéral est parvenu au cours des dernières années à atteindre un ratio de la dette nette au PIB de 52%, bien loin de son sommet de 71% en 1995, pendant que le Québec maintenait son ratio à 37% et ce, malgré l'absence de

moyens considérables comme en dispose le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral est responsable de 70% de l'ensemble des dettes fédérales et provinciales. Il n'a donc pas à se targuer d'une gestion performante. Et s'il a réussi à diminuer de 36 milliards de dollars sa dette depuis 1996-1997, c'est qu'il a diminué cumulativement ses transferts en espèces aux provinces de 30 milliards de dollars.

Cette simple illustration montre bien que cette apparente prise de responsabilité s'est réalisée sur le dos des provinces. La mauvaise gestion fédérale du passé ne peut servir de justification pour couper dans les transferts aux provinces dans le but de rembourser la dette. De surcroît, le gouvernement fédéral diminue la capacité des provinces à réduire leur propre dette, elles qui ont démontré, pourtant, une plus grande stabilité et une meilleure gestion à cet égard.

Au-delà des façons dont le gouvernement fédéral s'est dégagé une marge de manœuvre, il existe d'autres causes au déséquilibre fiscal qui sont beaucoup plus profondément ancrées dans le fédéralisme canadien.

Une justification du pouvoir de dépenser

Le gouvernement fédéral cherche à justifier son pouvoir de dépenser dans les domaines de compétence provinciale exclusive afin, d'une part, de centraliser de plus en plus les pouvoirs et, d'autre part, de maximiser sa visibilité pour justifier son existence aux yeux des Québécois.

Son but ultime est de construire un pays unitaire, ce qu'on appelle le « *Nation building* ». Le Canada se construit sans le Québec et à son encontre. L'Union sociale, que le Québec n'a pas signé, donne au Fédéral un prétexte supplémentaire pour agir en ce sens.

Ainsi, le gouvernement fédéral s'est donné les moyens d'utiliser son pouvoir de dépenser dans les champs de compétence des provinces. S'il était privé de ses moyens financiers, il n'aurait plus les moyens de ses prétentions.

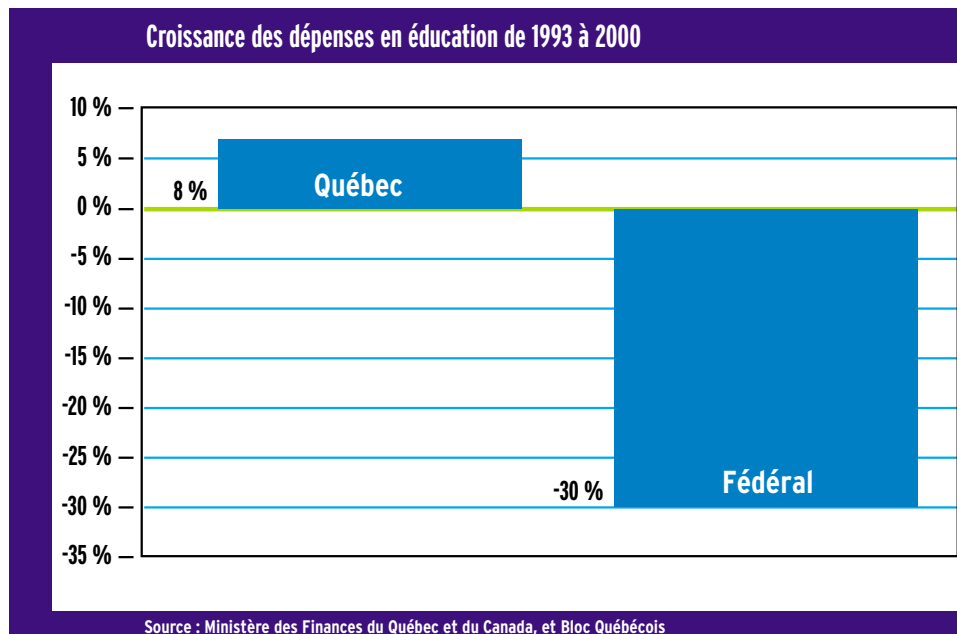
Conséquences du déséquilibre fiscal pour les Québécoises et les Québécois

Choisir des priorités en tant que société

La première conséquence du déséquilibre fiscal réside dans l'irrespect des priorités de la population québécoise, de ses choix sociaux. Par exemple, le Québec investit plus en éducation que toutes les autres provinces : 418\$ par habitant en 1999-2000, soit 92\$ de plus que la moyenne canadienne. En contrepartie, les transferts fédéraux en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire ont atteint leur plus bas niveau en plus de 30 ans.

Le graphique suivant montre bien les difficultés du gouvernement du Québec à maintenir ses objectifs en éducation : malgré des années de lutte au déficit, les budgets québécois ont augmenté de 8% de 1993 à 2000, même si la contribution du fédéral diminuait de près de 30% durant la même période, passant de 12\$ à 8\$ pour chaque 100\$ investi dans le secteur. Cet autre désengagement du fédéral a ajouté au fardeau budgétaire du Québec. En conséquence, le Québec ne fait que maintenir à flot le système d'éducation, alors qu'il serait souhaitable d'y investir massivement.

FIGURE 5



La façon d'Ottawa

Alors qu'on pourrait dire qu'il est théoriquement souverain dans ses domaines de compétence, le Québec n'a souvent d'autre choix que d'agir d'une certaine façon, la façon d'Ottawa, s'il veut obtenir les fonds fédéraux. En effet, le gouvernement fédéral, après s'être désengagé financièrement – on l'a vu – des services à la population aussi importants que la santé et l'éducation, offre maintenant de réinvestir des sommes d'argent – certes timides – mais combien nécessaires.

L'imposition unilatérale du Fonds de dotation des bourses du millénaire et les discussions fédérales-provinciales sur la santé de l'été 2000 en sont de bons exemples : en échange d'une augmentation de sa contribution financière, le gouvernement fédéral exigeait que son réinvestissement dans le système de santé soit lié à l'adoption d'un plan commun de réformes auquel le fédéral serait associé. On parlait alors de normes détaillées que laissaient prévoir des programmes pour les soins à domicile ou la santé communautaire.

D'une part, comment le gouvernement fédéral peut-il justifier un tel chantage alors qu'il ne fournit plus que 13% du financement de la santé ou 8% du financement du réseau de l'éducation ? Il est à penser qu'un actionnaire possédant le même pourcentage d'actions d'une entreprise aurait de la difficulté à se faire entendre. D'autre part, cette stratégie fédérale d'assoiffer d'abord les provinces pour ensuite les allécher avec des réinvestissements n'est rien d'autre qu'une utilisation détournée de son pouvoir de dépenser dans le but d'envahir les champs de compétence des provinces.

Il s'agit là d'une conséquence du déséquilibre fiscal des plus déplorables. En ne respectant pas les domaines de compétence provinciale, le gouvernement fédéral nuit à la démocratie car la population ne sait plus quel gouvernement est responsable des services. La manière de faire du Fédéral affecte également la qualité des services en freinant l'innovation. L'imposition d'un « cadre » est par elle-même une limite à la création et à l'innovation. Finalement, il nuit à la diversité des politiques publiques puisque ses actions conduisent à l'uniformisation au lieu de l'émulation entre les provinces, comme ce fut par exemple le cas du programme des garderies à 7\$ de la Colombie-Britannique, un programme inspiré de celui du Québec.

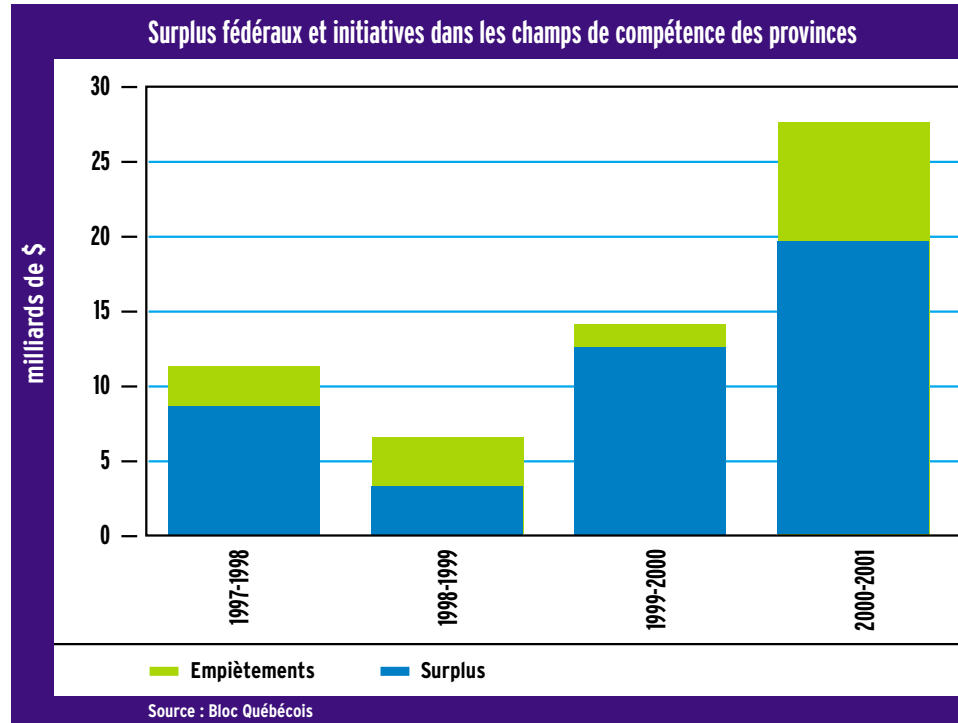
Une concurrence malsaine

Cette dernière conséquence fait référence aux notions de concurrences horizontale et verticale dans les systèmes fédératifs. La concurrence entre provinces ou entre municipalités est généralement une situation souhaitable : elle force les entités à une gestion efficace des finances publiques et à offrir des services de qualité. Elle permet aux citoyens de s'établir où ils croient qu'ils seront les mieux servis, compte tenu de leurs besoins spécifiques.

Par contre, la concurrence entre *différents* niveaux de gouvernement, en l'occurrence les gouvernements fédéral et du Québec, crée une situation malsaine car le premier ne respecte pas ses champs de compétence. Une concurrence pour l'offre de services publics ou pour la gestion de biens publics n'est certes pas à l'avantage de la société. Le tout résulte en des dédoublements, du gaspillage de ressources et du désordre dans les services qui, en fin de compte, pénalisent la population.

La Figure 6 propose une comparaison entre les surplus fédéraux des budgets depuis 1997 et les initiatives fédérales dans les champs de compétence du Québec. En seulement quatre ans, Ottawa a dépensé 15,8 milliards de dollars par l'entremise de divers programmes dans les champs de compétence des provinces pour augmenter sa visibilité et pour centraliser de plus en plus les pouvoirs. La part du Québec des initiatives fédérales dans ses champs de compétence représente presque 4 milliards de dollars, soit le quart du budget annuel de la santé et des services sociaux en 2000-2001.

FIGURE 6



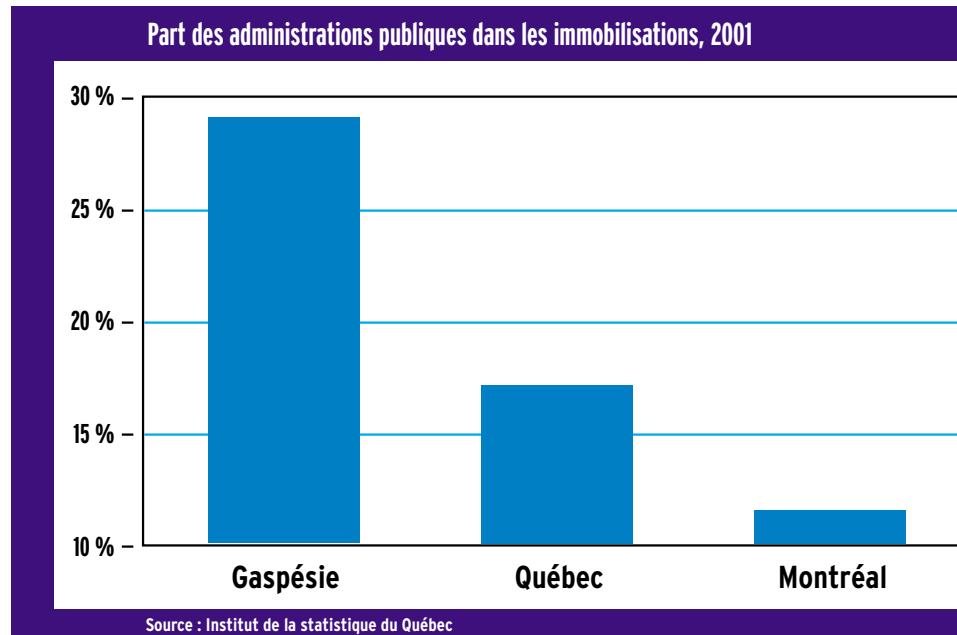
Ultimement, le déséquilibre fiscal devient un étranglement fiscal : puisque les provinces ne parviennent pas à générer les ressources budgétaires pour répondre à la croissance des dépenses sociales, Ottawa en profite pour intervenir dans leurs champs de compétence ou encore fixe ses conditions.

Les régions : d'autres victimes du déséquilibre fiscal

En outre, les régions du Québec souffrent énormément du déséquilibre fiscal. D'un côté, les hausses des dépenses sociales des provinces ont pour effet d'exercer des pressions sur les autres secteurs de dépenses, ce qui les laisse avec des choix déchirants. Jusqu'à maintenant, le Québec a pu éviter de compromettre le développement de ses régions comme son dernier budget favorisant les régions ressources le confirme. Mais dans quelques années, le fardeau risque d'être lourd et peut être même destructeur pour les régions.

Les régions ressources, dont l'économie est moins diversifiée que dans les grands centres, risquent de souffrir encore davantage du déséquilibre fiscal. Comme l'indique la Figure 7, dans une région comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 29% des investissements en immobilisation proviennent des administrations publiques, alors que dans la région de Québec, l'État ne compte que pour 17% des immobilisations et, à Montréal, 12%. Or, la très grande majorité des dépenses et investissements publics est le fait du gouvernement du Québec, par l'entremise des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation. De plus, le développement des régions ressources ne peut se concevoir sans un coup de pouce financier significatif de l'État québécois. Dès lors, si les dépenses de santé et d'éducation devaient représenter plus de 85% des dépenses de programme du gouvernement du Québec dans dix ans, nous pouvons nous demander où l'État québécois trouverait-il les ressources pour développer les régions du Québec.

FIGURE 7



Environnement

L'environnement est également victime du déséquilibre fiscal. Comme nous sommes tous fiduciaires de notre patrimoine naturel, il est urgent de ne pas laisser la situation perdurer. Un exemple révélateur dans ce domaine est le processus d'évaluation environnementale du Fédéral.

Alors que le Québec a son propre processus d'évaluation environnementale assuré par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le Fédéral a ajouté une structure supplémentaire. En fait, ce n'est rien d'autre qu'un dédoublement des procédures instaurées par le gouvernement fédéral car son processus peut s'ajouter à l'évaluation environnementale du BAPE. Il s'agit d'un gaspillage de ressources qui pourraient être utilisées plus efficacement pour le bénéfice de l'environnement. Nous pourrions reprendre le même raisonnement à propos de la *Loi sur les renseignements personnels*, le Fonds de dotation des bourses du millénaire, les Instituts de recherche en santé, la Stratégie emploi-jeunesse, le programme de nutrition prénatale ou le programme d'action communautaire pour les enfants, tous de nouveaux programmes fédéraux. Un rééquilibrage de la fiscalité permettrait de dégager des ressources pour solutionner des problèmes environnementaux auxquels est confronté le gouvernement du Québec, tels la décontamination des sols, les changements climatiques et l'érosion des berges.

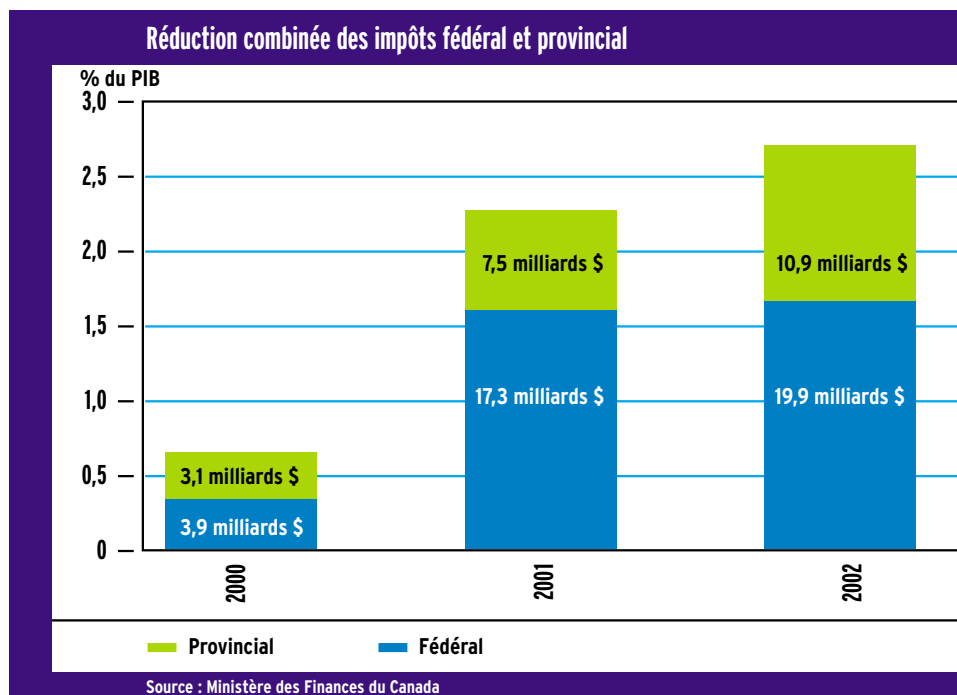
Les baisses d'impôt

Lors de la dernière rencontre des ministres des Finances des provinces et des territoires, on a entendu le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre des Affaires intergouvernementales, nier l'existence d'un déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces : « [le gouvernement fédéral] ne croit pas cela du tout. D'abord, elles [les provinces] ont toutes baissé leurs impôts. » L'argumentation fédérale repose sur le fait que plusieurs provinces ont réduit leurs impôts au cours des dernières années, le Québec y compris. Il

va sans dire que la Commission ne doit pas tenir compte de ce genre d'argument fallacieux.

Pour commencer, il appert que le gouvernement fédéral reproche aux provinces ce que lui-même a fait en ayant plus de moyens. Selon les chiffres du ministère des Finances (Figure 8), on constate que le Fédéral a réduit les impôts³ d'une proportion semblable à l'ensemble des provinces en 2000, mais qu'il surpasse les baisses provinciales cumulées lors des deux années suivantes. Si on compare les réductions d'impôt des gouvernements fédéral et québécois pour l'année budgétaire 2001-2002 par rapport aux revenus autonomes prévus de chacun, on dénote une diminution des revenus de 9,7% et de 4,0%, respectivement. Ainsi, toute proportion gardée, le gouvernement fédéral a réduit davantage les impôts, principalement parce qu'il avait une marge de manœuvre financière supérieure. Et même après cela, il continue à générer de mirobolants surplus.

FIGURE 8



Deuxièmement, une réduction d'impôt bien ciblée comme celle du Québec n'est pas une opération qui va à contresens du renforcement des finances publiques dans son ensemble. Les annonces de réduction d'impôt du dernier budget québécois ont été suivies quelques mois après par une amélioration de la cote de crédit du Québec, la faisant passer de A2 à A1. Pour expliquer sa décision, la firme Moody's évoquait l'amélioration de la situation financière de la province et a ajouté qu'en raison de sa plus grande souplesse budgétaire, la province avait pu commencer à réduire son niveau de taxation.

Cette révision de la cote de crédit donne accès au gouvernement du Québec à un plus grand nombre d'institutions financières en terme de crédit. Le marché des prêteurs s'élar-

³ Afin d'alléger le texte, nous ne discuterons pas du fait que les baisses d'impôt du gouvernement fédéral profiteront le plus aux mieux nantis.

gissant, le coût du financement de la dette se trouve ainsi allégé de quelques points. Ce qui dégagera une marge de manœuvre budgétaire au cours des prochaines années. En plus, il n'y a pas que le gouvernement du Québec qui réduit ses coûts d'emprunt : c'est également le cas pour l'ensemble des organismes du secteur public, dont Hydro-Québec et Financement-Québec. Ce dernier organisme prête, notamment, des fonds aux établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux pour la réalisation de leurs immobilisations.

Enfin, parce que le Québec évolue dans un environnement concurrentiel, il se devait de faire un certain effort de réduction des impôts. C'est pour répondre au problème d'exode des cerveaux et pour attirer des travailleurs et investisseurs dynamiques que le gouvernement du Québec a dû diminuer les impôts. C'est en ayant des impôts équitables, une excellente qualité de vie et un filet social fort que le Québec pourra continuer de s'illustrer et appliquer un léger baume sur cette plaie du déséquilibre fiscal.

D'ici quelques années, pour conclure, toutes les priorités des Québécois seront décidées à Ottawa, pour les affaires étrangères, la défense, l'immigration, la justice, mais aussi la famille, la santé, le développement régional, l'habitation, la culture et tout ce qui touche de près ou de loin à la vie quotidienne des Québécois. Même la formation de la main-d'œuvre, récemment transférée au Québec – et en partie seulement, puisque le volet jeunesse est demeuré à Ottawa – redeviendra rapidement une priorité à Ottawa. Cela s'appelle le « *Nation building* », qui trouve son terreau, notamment, dans la réalisation de l'accord de l'Union sociale canadienne auquel le Québec n'a pas adhéré. Ce n'est d'aucune façon la direction que veulent prendre les Québécoises et les Québécois.

Solutions proposées afin de réduire le déséquilibre fiscal

Pour le Bloc Québécois, il importe désormais que le Québec possède les leviers nécessaires à son développement. Dans le cadre constitutionnel actuel, les solutions proposées se doivent de respecter un esprit tel que proposé par le constitutionnaliste Henri Brun : « la meilleure solution pour l'équilibre fédératif au Canada serait que le fédéral se retire des secteurs qui relèvent des provinces et accorde à celles-ci une compensation fiscale ou monétaire.⁴ »

Une hausse des transferts : une solution de court terme

Dans un premier temps, une augmentation des transferts fédéraux dans le cadre du TCSPS est une option intéressante. Depuis longtemps, le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral redresse les montants réels du TCSPS au niveau de 1994-1995. Pour l'année budgétaire 2001-2002, il aurait fallu une somme totale de 21,7 milliards en transferts pour atteindre cet objectif, soit 25% de plus que les 17,3 milliards actuellement prévus.

Il faut noter, cependant, qu'il s'agit d'une solution de court terme et très imparfaite. L'attribution des transferts est un processus qui dépend trop du bon vouloir d'Ottawa, puisque les montants du TCSPS sont octroyés de manière unilatérale sans volonté de transparence. Ces caractéristiques ne permettent pas, par conséquent, un niveau de prévisibilité suffisant pour la gestion des finances publiques du Québec. À cet égard, la création du TCSPS en 1996 a changé complètement les règles du jeu alors que le Financement des programmes établis (FPE) et le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) prévoyaient respectivement des croissances correspondant à celle du produit national brut et basées sur la croissance réelle des dépenses de programmes et les besoins des provinces. Finalement, l'expérience des dernières années montre que les transferts fédéraux ont été réduits et que les sommes ainsi récupérées ont servi à occuper les champs de compétence des provinces.

Le TCSPS : un outil de gestion déficient

Actuellement, le niveau des transferts fédéraux est imprévisible. Le gouvernement du Québec se retrouve donc dans une situation où il dispose d'une certaine somme une année, sans savoir s'il aura de nouveau cet argent les années suivantes. Voilà qui ne facilite pas la planification des dépenses. Aussi, lorsque le Premier ministre du Canada affirme qu'il n'y a pas de déséquilibre fiscal puisque les provinces n'ont pas dépensé tout l'argent versé par Ottawa, cela s'appelle de la malhonnêteté intellectuelle. Car si les provinces n'ont pas dépensé tout l'argent versé par Ottawa, c'est qu'elles ne peuvent, par exemple, utiliser cet argent pour acheter du matériel médical aujourd'hui, sans savoir si elles auront l'argent pour engager le personnel qui peut s'en servir demain. En fait, la formule actuelle de transferts constitue un obstacle important à une gestion efficace du système de santé. Une hausse des transferts pourrait donc soulager momentanément la pression financière que subit le Québec, mais cela ne réglerait en rien le fond du problème.

⁴ Henri Brun et Guy Tremblay, *Droit constitutionnel*, 3^e édition, 1997.

La cession de points d'impôt : un juste retour des choses

Le Bloc Québécois est plutôt d'avis que la cession de points d'impôt du gouvernement fédéral vers le gouvernement du Québec constituerait un meilleur choix. Une telle solution offrirait une plus grande prévisibilité dans l'exercice budgétaire du gouvernement du Québec puisque celui-ci bénéficierait alors de revenus autonomes. Cette formule faciliterait un rééquilibrage dans les capacités de génération de revenus des deux niveaux de gouvernement.

Notre proposition résulterait en un retour total de 26,7 points d'impôt sur le revenu des particuliers. Cela se traduirait par l'occupation effective du champ de taxation de l'impôt sur le revenu des particuliers en faveur de Québec : le gouvernement du Québec contrôlerait alors 57,5% de l'impôt sur le revenu des particuliers, plutôt que les 42% actuels.

Plus d'imputabilité

En outre, le lien plus direct entre les revenus et les services à la population renforcerait les processus politiques en augmentant le degré d'imputabilité des provinces. Ce même lien augmenterait l'efficacité des politiques publiques puisque les programmes de dépenses profiteraient d'une meilleure cohésion.

Nous proposons cette cession de points d'impôt à deux niveaux.

Premièrement, nous estimons que les transferts fédéraux du TCSPS doivent être dès maintenant transformés en points d'impôt. Il s'agit d'une opération à somme nulle pour le Fédéral dans le sens où cela ne représenterait aucune dépense supplémentaire. Nous proposons que le montant du transfert de base soit le montant prévu du TCSPS en 2005-2006, soit environ 4,9 milliards. Il s'agit du montant le plus près du niveau des transferts en espèces de 1994-1995, niveau qui fait l'objet des demandes de l'ensemble des provinces.

De ce chiffre, nous soustrayons la valeur de l'abattement spécial du Québec puisqu'il s'agit d'ores et déjà de points d'impôt que le Fédéral déduit des montants du TCSPS. Cet abattement spécial remplace simplement le montant en espèces qui serait autrement payable au Québec. Au milieu des années 1960, il a été offert aux provinces d'accepter des points d'impôt en remplacement de transferts en espèces. La valeur de ces points d'impôt est déduite du montant total des droits, ce qui donne lieu à une récupération sur les transferts en espèces. Le Québec est la seule province à avoir choisi ce type d'accord, ce qui souligne son désir d'être maître de ses ressources.

Bref, les transferts du TCSPS sont réduits d'un montant de points d'impôt d'une valeur actuelle de 2,4 milliards. C'est donc dire que le véritable transfert en espèces du Fédéral – le chèque remis au Québec – totalise 2,5 milliards de dollars. C'est sur cette somme que nous basons la première partie de cession de points d'impôt.

Le Bloc Québécois propose de baser la deuxième partie de la cession de points d'impôt sur les surplus budgétaires fédéraux. De ce fait, nous recommandons que le Québec rapatrie en points d'impôt sur le revenu des particuliers sa part de 60% des surplus structurels prévus au cours des prochaines années. Mais quelle est donc l'ampleur véritable de ces surplus ? Les budgets fédéraux ont systématiquement sous-estimé l'ampleur des sur-

plus⁵. C'est pour cette raison que depuis plusieurs années déjà, nous présentons nos propres estimations beaucoup plus réalistes et qui ne se sont pas démenties depuis que nous les produisons.

Prévisions budgétaires	2001-02	2002-03	2003-04
Selon les hypothèses du Bloc Québécois			
Recettes	178.9	184.9	190.3
<i>Croissance des recettes</i>	0.9 %	3.4 %	2.9 %
Dépenses	123.3	127.8	132.1
<i>Croissance des dépenses</i>	6.3 %	3.7 %	3.3 %
Service de la dette	40.3	40.2	40.0
<i>Croissance du service de la dette</i>	-2.7 %	-0.2 %	-0.5 %
Solde budgétaire (en milliards \$)	15.3	16.9	18.2
<i>Surplus selon le dernier énoncé économique</i>	7.2	7.3	—

Nous sommes très à l'aise avec notre estimation – conservatrice – de 15,3 milliards en surplus budgétaires pour la prochaine année et ce, malgré le ralentissement économique actuel. Au cours des trois prochaines années, les surplus cumulatifs devraient atteindre, au minimum, 50 milliards de dollars. Nos estimations sont basées sur notre expérience et les plus récentes prévisions de croissance du PIB de la part des grandes institutions financières québécoises et canadiennes⁶. Les prévisions tiennent compte des baisses d'impôt annoncées et des augmentations dans les transferts fédéraux.

Le Bloc Québécois, conscient que le gouvernement fédéral a ses propres obligations⁷, propose donc de laisser dans ses coffres 40% des surplus structurels des prochaines années. Ce serait donc 9,2 milliards de dollars qui seraient retournés aux provinces sous forme de points d'impôt. En utilisant son poids démographique de 24%, ce serait un montant de 2,2 milliards qui aboutirait dans les coffres du Québec. En terme de points d'impôt, les sommes impliquées représentent approximativement 12 points de pourcentage en transfert de l'impôt sur le revenu des particuliers du gouvernement fédéral.

Résumé de la proposition du Bloc Québécois pour le Québec		
	milliards de \$	Points d'impôt
Transferts fédéraux	2,5	14,3
Base budgétaire	2,2	12,3
Total de la proposition	4,7	26,6*
<i>* les données étant arrondies, la somme peut varier légèrement du total</i>		

5 Notons que la revue financière pour juillet 2001 du ministère des Finances du Canada parlait d'un excédent budgétaire de 10,7 milliards de dollars seulement pour la période d'avril 2001 à juillet 2001, le tiers de l'année budgétaire donc, alors que le gouvernement fédéral avait prévu des surplus de 7,2 milliards pour l'ensemble de l'exercice.

6 Il s'agit de la Banque nationale, le Mouvement Desjardins, la Banque Royale, la Banque de Montréal, la Banque Scotia, la Banque Toronto Dominion et la CIBC.

7 Tels le remboursement de la dette et les améliorations au régime d'assurance-emploi.

Cette proposition offrirait une croissance des revenus intéressante pour financer les dépenses de programmes et permettrait aux provinces de faire preuve de flexibilité dans l'élaboration de leurs programmes. Notre proposition pourrait s'adjoindre d'un mécanisme d'ajustement tenant compte de l'évolution des surplus fédéraux.

Comme mesure complémentaire, il serait important d'ajuster les calculs à la péréquation. Une simple cession de points d'impôt ne serait pas bénéfique pour certaines provinces, surtout celles de l'Atlantique. C'est pourquoi nous suggérons que la hausse de la capacité à générer des recettes, entraînée par un retour de points d'impôt, ne pénalise pas les provinces en diminuant les paiements de péréquation. Ces provinces doivent également avoir accès à des revenus supplémentaires afin de faire face aux défis de la croissance des dépenses publiques.

Pour ce faire, il est nécessaire que le plafonnement actuel des paiements de péréquation de 10,8 milliards soit aboli. À la suite de cette mesure, il serait requis que la norme des cinq provinces passe à une norme de l'ensemble des 10 provinces, ce qui ferait augmenter la capacité fiscale moyenne et donc, les paiements aux provinces qui se trouvent en dessous de cette moyenne. Selon diverses études, le Québec recevrait plus de 2 milliards de dollars supplémentaires en péréquation avec la nouvelle formule. Après réalisation de nos propositions de cession de 26,7 points d'impôt sur le revenu des particuliers, le résultat se traduirait par un gain net en péréquation de l'ordre de 300 millions⁸.

Bien entendu, une telle norme devrait tenir compte de la volatilité des recettes d'exploitation des ressources naturelles pour éviter des fluctuations de marché trop importantes et assurer une bonne stabilité du système de péréquation. Le Québec et les provinces canadiennes ont donné leur accord à cette proposition lors de la dernière rencontre des ministres des Finances.

⁸ Si on tient compte d'un taux de récupération de 39% de la hausse des revenus budgétaires.

Conclusion

Nous avons fait état de la situation et nous avons tiré de notre analyse une solution qui nous apparaît la plus crédible et la plus nécessaire dans le contexte actuel, comme le demandait la Commission sur le déséquilibre fiscal. Nous sommes cependant sceptiques face à la réponse que fera le gouvernement fédéral aux recommandations de la Commission.

Le Bloc Québécois est quotidiennement témoin du déséquilibre fiscal, de ses causes et de ses conséquences. À maintes reprises, nous avons défendu les intérêts du Québec en matière fiscale. Nous avons même suscité un débat sur la question du déséquilibre fiscal un juin dernier. La motion débattue se lisait comme suit :

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait convoquer une conférence des premiers ministres fédéral et provinciaux afin de redistribuer l'assiette fiscale entre les gouvernements fédéral et provinciaux au moyen de la cession de points d'impôt⁹

Nous demandions alors au gouvernement fédéral de convoquer une réunion afin de discuter de la question. Or, les débats furent une confirmation que le gouvernement fédéral ne souhaite même pas écouter les demandes des provinces. La motion a été battue à 160 voix contre 72, alors même qu'il ne s'agissait que de discuter du problème.

Les débats ont également permis de constater que les Libéraux nient catégoriquement l'existence même d'un déséquilibre fiscal. En plus du ministre des Affaires intergouvernementales, plusieurs députés libéraux ont discoursé dans le même sens, dont le député de Stoney Creek, qui affirmait : « Je suis également surpris qu'il dise [le Bloc Québécois] qu'il existe un déséquilibre entre les gouvernements provinciaux, en l'occurrence le Québec, et le gouvernement national [fédéral]. » Il ajoutait à cela « qu'il n'y a aucun déséquilibre financier entre le gouvernement fédéral et les provinces. » Plus récemment, Paul Martin décrivait le déséquilibre fiscal comme un « mythe¹⁰ ».

Mais les débats suscités par la motion du Bloc Québécois ont surtout démontré que la députation du gouvernement fédéral allait complètement à contresens de ce qui nous appert être un consensus au Québec. Par exemple, le député de Toronto-Danforth, se décrivant comme « un centralisateur et un interventionniste », affirmait que « la notion d'une plus grande décentralisation est tout à fait inacceptable ». Pire encore, le gouvernement fédéral devrait « rapatrier une partie de cette responsabilité » de distribution des fonds pour les dépenses sociales.

De son côté, le secrétaire aux Institutions financières internationales se prononçait contre un retour de points d'impôt aux provinces parce que cela réduirait la « capacité [du gouvernement fédéral] de faire des investissements stratégiques [...] dans des domaines comme l'éducation »... une compétence provinciale. Il concluait que le gouvernement fédéral devait « disposer des outils fiscaux nécessaires pour être fort. »

9 Motion déposée par le Bloc Québécois le 31 mai 2001.

10 *Le Devoir*, 8 septembre 2001, p. A4

Nous partons de loin ! Le gouvernement fédéral ne semble montrer aucune flexibilité pour solutionner le déséquilibre fiscal puisqu'il n'y croit pas, comme il ignore les besoins et les revendications du Québec et des provinces canadiennes. Cette obstination fédérale a moins d'effets pour les provinces canadiennes qui ont déjà cédé beaucoup de terrain à Ottawa lorsqu'elles ont signé l'accord sur l'Union sociale. Mais pour le Québec qui n'en est pas signataire, qui défend jalousement ses prérogatives et qui refuse d'être assimilé à une composante régionale assujettie aux décisions d'Ottawa dans ses propres champs de juridiction, la situation est grave et ne pourra perdurer.

Il faudra un consensus sans faille et une mobilisation sans précédent des forces vives du Québec pour que toute proposition de changement ait des chances de traverser le mur bétonné de l'enceinte de la Chambre des communes.

Avec ce mémoire, le Bloc Québécois, fort d'une expérience de huit années dans le suivi et l'analyse des finances publiques fédérales, fait une proposition honnête et crédible dans le cadre constitutionnel actuel. Mais nous croyons que les Québécois ne peuvent se permettre un débat sans fin sur le sujet et sur d'autres concernant leur place dans le système fédéral canadien ou le respect de leurs différences.

L'urgence est réelle et c'est le fondement même de la démocratie québécoise qui est en jeu. La société québécoise, étranglée dans son autonomie fiscale et économique par le Fédéral, doit se battre contre l'asphyxie. Et si le gouvernement fédéral, comme il faut s'y attendre, refuse encore une fois de répondre aux demandes du Québec, la seule solution qui restera, dès lors, à ceux qui croient qu'une réforme du fédéralisme canadien est toujours possible, sera de se joindre à leurs concitoyennes et concitoyens qui, comme nous, sont convaincus que le véritable essor du Québec se réalisera lorsqu'il aura sa pleine souveraineté.

Le Québec, une société originale et dynamique

En terminant, nous jugeons important de souligner à la Commission que le statu quo fiscal freinerait clairement le développement du Québec, remarquable à plusieurs égards, en reléguant presque essentiellement le rôle du gouvernement du Québec à celui d'un gestionnaire de la santé et de l'éducation et en lui enlevant les moyens de réaliser des mandats cruciaux pour l'avenir des Québécoises et des Québécois.

Le Québec est capable de toutes les réalisations en autant qu'il s'en donne les moyens, et pour preuve :

Il devance tous les pays du G-7 quant à la croissance des dépenses en recherche et développement des entreprises ;

Il se classe sixième au monde pour son industrie aérospatiale et est un leader pour son industrie pharmaceutique ;

La progression de la productivité de son économie a devancé celle du Canada et de l'OCDE au cours des années 90 ;

Il se situe parmi les 20 premiers pays industrialisés de l'OCDE pour son produit intérieur brut ;

Son PIB per capita dépasse celui de la France et du Royaume-Uni et se compare à celui de l'Allemagne et du Japon ;

Il est parmi les dix principaux producteurs miniers au monde, troisième producteur mondial d'aluminium et de magnésium, plus grand exportateur d'électricité vers les États-Unis ;

Il présente les coûts d'implantation et d'exploitation pour les entreprises parmi les plus faibles au monde, ce qui reflète sa compétitivité ;

Sa main-d'œuvre est des plus qualifiées : on y décerne plus de diplômes universitaires par habitant au Québec qu'aux États-Unis, en France ou au Japon ;

Il offre une fiscalité concurrentielle qui favorise l'innovation ;

Montréal est devenu un véritable carrefour de la nouvelle économie ;

Il représente le septième partenaire commercial avec les États-Unis, y exporte 61% de son PIB, 86% de ses exportations totales, ce qui le place parmi les cinq économies industrielles les plus « mondialisées » qui soient ;

Ses exportations sont de plus en plus à haute valeur ajoutée et proviennent à plus de 33% de biens d'investissement comme le matériel de télécommunication, l'aviation et le matériel de transport ;

Jamais sa culture, par l'entremise des cirques du Soleil et Eloïse, les Michel Tremblay, Céline Dion, Plamondon, Lepage, etc., n'aura été aussi populaire mondialement ;

Il s'est doté d'une politique familiale complète qui assure la satisfaction des besoins des enfants de ménages moins bien nantis.

Toutes ces réussites démontrent bien que la société québécoise, avec son modèle propre, est parvenue à se hisser dans le peloton de tête des économies mondiales. Ouverture sur le monde, forte éducation, tissu social fort, juste répartition de la richesse, innovation et originalité sont autant de traits qui le caractérisent. Et encore, le Québec, on le sent, ne fait que prendre son élan, il commence à peine à réaliser son véritable potentiel de richesse.

Mais tout cela n'est pas statique. Le Québec est confronté à des défis de taille : il a le choix de progresser ou de reculer. Il faut passer de façon urgente à ces vrais défis, continuer à être fiers de nos réalisations, et devenir autre chose qu'une composante de la culture canadienne, qu'une succursale du gouvernement canadien en ce qui a trait à l'Assemblée nationale du Québec.

Il faut cesser l'étranglement et éviter l'asphyxie !